

## FICHE 1

# LA DIRECTION DES OPÉRATIONS DE SECOURS (DOS)



### BASES JURIDIQUES

Code général  
des collectivités territoriales

Art. L 1424-3

Art. L 1424-4

Art. L 2211-1

Art. L 2212-2

Art. L 2215-1

Code de la sécurité intérieure

Art. L 132-1

Art. L 742-1



### CE QU'IL FAUT SAVOIR

- ✓ La réponse aux situations d'urgence exige la mobilisation de tous les moyens publics et privés et leur coordination sous une direction unique.
- ✓ Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) est l'autorité administrative responsable de l'organisation des opérations de secours.
- ✓ Le Maire a l'obligation d'agir pour assurer le bon ordre, la tranquillité, la santé, la sécurité publique sur le territoire communal.
- ✓ Le Maire a un rôle primordial dans la mise en œuvre de la sécurité civile. C'est le premier maillon de la chaîne de la sécurité civile.
- ✓ Le Maire dirige les opérations de secours sur le territoire de sa commune.



## IMPORTANT

! Le DOS a le pouvoir de décision. C'est le responsable de la gestion de l'évènement. C'est lui qui définira les choix stratégiques à mettre en œuvre, en fonction de la situation, en lien étroit avec le Commandant des Opérations de Secours (COS), fonction généralement assurée par un officier de sapeurs-pompiers.

### LA RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNE ET DU MAIRE

- ✓ La Direction des Opérations de Secours repose, dans les cas les plus fréquents, sur le maire au titre de son pouvoir de police générale.
- ✓ La loi MOSC du 13 août 2004 a réaffirmé les prérogatives du maire, autorité de police, en l'investissant de pouvoirs étendus en situation de crise.
- ✓ Si la gravité de l'évènement tend à dépasser les capacités locales, ou lorsque le problème concerne plusieurs communes, le préfet assure la fonction de DOS.
- ✓ Dans ce cas, le maire conserve comme mission la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.



JE DÉFINIS LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE  
AVEC LE SOUTIEN DU COS  
JE DIRIGE L'OPÉRATION DE SECOURS

## Sécurité civile

## POINTS CLEFS



J'assure l'alerte et l'information des populations

Je décide des orientations stratégiques

Je valide les actions proposées par le COS

J'informe les niveaux administratifs supérieurs

Je prépare et assure le soutien aux populations

Je mobilise les moyens publics et privés

## PERSONNES RESSOURCES



Chefs de groupements territoriaux :

Commandant Périg BERNIER / Groupement territorial Sud / 05-62-66-56-31

Capitaine Éric GOURIER / Groupement territorial Nord / 05-62-68-55-20

Chef du service Analyse et prévention des risques :

Capitaine Mickaël DESBRUÈRES / 05-42-54-12-20

Chef du centre d'incendie et de secours :

Toutes les coordonnées sur [www.sdis32.fr](http://www.sdis32.fr) / Menu Découvrez le SDIS 32 / Les centres de secours